



Agenceur d'intérieur (H/F/X)

Construction - Travaux | Mode - Déco

Coordination et encadrement

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui



Vous êtes un ancien champion de Tetris mais désormais c'est avec des meubles et du mobilier que vous êtes un pro du rangement et de l'agencement ? Vous voyez tout de suite si quelque chose passe ou ne passe pas, rentre ou ne rentre pas ? Vous aimez travailler le bois et les panneaux ? Cette formation d'Agenceur d'intérieur est l'opportunité de mettre votre talent à profit.

L'Agenceur d'intérieur est un menuisier dont le métier est d'**aménager, adapter, embellir une pièce** de maison, de bâtiment ou d'un magasin. Son but est d'agencer de manière pratique et esthétique tous les éléments du mobilier, tel que des meubles de cuisine, des dressings, des salles de bains, **afin de maximiser le volume et l'espace.**

L'Agenceur et l'Agenceuse d'intérieur gèrent les différents aspects d'un même projet. Ils s'occupent de tout le processus, **des repérages aux finitions, en passant par la conception, la fabrication, et le placement sur chantier.**

Ils effectuent des relevés dimensionnels sur site et établissent des plans de productions sur logiciels DAO.

Ils sélectionnent tant le bois que les panneaux, ainsi que les quincailleries et accessoires.

Sur base d'un plan de production, ils fabriquent et assemblent, manuellement ou à l'aide de machines traditionnelles ou numériques, des caissons et façades.

Sur base d'un plan d'implantation, ils effectuent sur le chantier le positionnement, le montage, l'assemblage du mobilier.

L'agenceur d'intérieur place et raccorde les équipements d'électricité, de gaz, sanitaires, contrôle la stabilité, la dimension des éléments façonnés et les ajuste.

Ils réalisent les opérations de décoration et de finition sur les pièces et les sous-ensembles telle que la pose de plinthes ou de corniches.

Les possibilités professionnelles sont nombreuses tout comme les clients potentiels. Les Agenceurs d'intérieur peuvent intervenir pour **l'aménagement de magasins, de bureaux, d'hôtels, de cuisines, de salles de bains, de décor de spectacle, de plateau de télévision, de stands d'exposition,...**

Alors si vous voyez déjà tous les aménagements possibles à faire chez vous ou ailleurs, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire !

Pratique en entreprise ?

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 500h, non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

Métier en pénurie - Fonction critique ?

Cette formation mène à un métier répertorié comme « **Fonction Critique** » : les employeurs ont du mal à trouver des candidats correspondant pleinement aux offres d'emploi. Vous aurez donc des possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent profiter d'une prime Incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+>) en fin de formation pour adultes.

Cette formation permet également de bénéficier d'un assouplissement de certaines obligations (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#droit-assouplissement-allocation-insertion>) liées au statut de demandeur d'emploi/chômeur pour l'année académique 2024-2025.

Cette mention est uniquement valable pour l'année académique 2024-2025.

Débouché(s) métier(s)

Menuisier / Menuisière d'intérieur
Installateur / Installatrice de cuisine équipée
Installateur / Installatrice de stand et d'exposition
Employé / Employée pour un architecte d'intérieur

Débouché(s) future(s) formation(s)

Entrepreneur menuisier (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-menuisier>)
Décorateur d'intérieur (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/decorateur-dinterieur>)

Point(s) fort(s)

Métier en pénurie (nombreux emplois + prime et assouplissement pour demandeurs d'emploi) Travail au bureau et sur le terrain Contact client
Activités variées

Finalité

Diplôme de la formation en Coordination et Encadrement homologué par la Communauté française

Aptitudes

L'Agenceur et l'Agenceuse d'intérieur doivent posséder plusieurs qualités :

Connaître ses produits : proposer et choisir les matières premières les plus adaptées aux choix des clients et à la réalisation du projet.

Créativité : être capable de visualiser un projet à partir d'un endroit vide ou agencé différemment.

Autonomie : être autonome pour l'exécution de la commande, il ou elle en assure la responsabilité en termes de qualité, de conformité et de délais.

Rigueur et précision : métier qui exige une grande précision afin d'assembler l'ensemble du mobilier.

Capacité physique : le métier implique de porter des charges lourdes et de les manipuler à l'atelier ou sur le chantier

Programme

1ère année :

- C73/25 Formation à la sécurité de base (8h)
- C73/25 Organisation du chantier - Travaux en hauteur (8h)
- C73/25 Analyse, préparation et communication (36h)
- C73/25 Contrôle du support et prises de mesures sur chantier (12h)
- C73/25 Usinage et assemblage de base sans profilage (48h)
- C73/25 Evaluation cadre de base (12h)
- C73/25 Approche des machines a commande numérique (20h)
- C73/25 Evaluation machine numérique (4h)
- C73/25 Usinage et assemblage de base avec profilage (56h)
- C73/25 Examen théorique (4h)

2ème année :

- C73/26 Encollage de chants - Revêtements de surface - Placage (16h)
- C73/26 Bordereau des bois et autres matériaux (24h)
- C73/26 Conception assistée par ordinateur (24h)
- C73/26 Gestion de projets - Conception, exécution et fabrication d'éléments d'agencement d'intérieur (24h)
- C73/26 Programmation et production sur machine à commande numérique (16h)
- C73/26 Evaluation façades pour caissons (12h)
- C73/26 Usinage et assemblage des caissons (28h)
- C73/26 Usinage et assemblage des façades (12h)
- C73/26 Quincailleries - Accessoires - Organes de mobilité - Joints (12h)
- C73/26 Evaluation équipements pour caissons (4h)
- C73/26 Electricité - Sanitaire - Gaz (16h)
- C73/26 Placement - Equipement - Finition des éléments d'agencement d'intérieur (44h)
- C73/26 Evaluation placement d'éléments (8h)

Des incitants pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, Embuild (<https://embuild.be/fr>) et Constructiv (<https://constructiv.be/fr-BE/>) (<https://constructiv.be/fr-BE/>), mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon propose également des incitants pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : [la liste des formations concernées](#) (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations>)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur) : [la liste des formations concernées](#) (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire>)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur [notre actualité consacrée au Plan de reconstruction](https://www.ifapme.be/reconstruction) (<https://www.ifapme.be/reconstruction>).

Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'[obligation scolaire](http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles) (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Inscriptions 2024-2025

Découvrez les modalités d'inscription des différents Centres IFAPME pour l'année académique 2024-2025 (<https://www.ifapme.be/inscriptions2024>)

Délais et informations

L'inscription aux cours est autorisée jusqu'au 31 octobre, à condition qu'elle ait lieu **dans les six premières semaines de cours**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Gembloux - G1

Rue Saucin, 66 5032 Gembloux (Les Isnes)

081 58 53 63

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 17h

Le vendredi : de 8h à 16h

081 58 53 64

centre.gembloux@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Prêt à vous inscrire ? C'est par ici ! (<https://www.ifapme.be/inscriptions>)

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.